



AVIS DE COURSE

La Victoire IV
8 au 9 juin 2019
Golfe de Gascogne
Cercle Nautique du Verdon / HN-Hondarribiko Nabigatzaileak
5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

HN-Hondarribiko Nabigatzaileak et le Cercle Nautique du Verdon annoncent la régates La Victoire IV dans le golfe de Gascogne entre Port Médoc (Le Verdon sur Mer) et Pasaia du 8 au 9 juin 2019. Cette régates commémore la navigation de La Fayette en 1777 entre Bordeaux et Pasaia ; elle porte le nom du navire utilisé pour cette navigation.

Cette régates est organisée conjointement par le HN-Hondarribiko Nabigatzaileak (Hondarrabia) et le CNV (Cercle Nautique du Verdon), avec la collaboration de Port Médoc, Bankoa groupe crédit agricole, EKP Hondarrabia, Elkano Fundazioa, Pasaia Port, la Fédération Basque de Voile et la Fédération Française de Voile.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes IRC, OSIRIS, Multi 2000.
- 1.4 Le Règlement Spécial Offshore (RSO) pour les régates de catégorie 3 avec radeau de survie.
- 1.5 Les instructions de Course.
- 1.6 En cas de traduction, le texte espagnol prévaudra.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en

- 4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

- Côtière Semi-hauturière
AIS recommandé, non obligatoire

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable, IRC et Multi2000 d'une longueur minimale de :
7,92 m

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à hnabigatzaileak@gmail.com ou info@voile-medoc.com au plus tard le 22 mai 2019. Les organisateurs confirmeront le maintien de la régata à cette date en fonction du nombre d'inscrits.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Groupe IRC Solitaire et Double :
- Bateaux avec certificat IRC valide
 - Bateaux sans certificat : le comité de course attribuera un rating IRC, ceci ne constituera pas un motif de réclamation.
- 3.6 Groupe Open Osiris :
- Bateaux avec certificat Osiris valable
 - Bateaux sans certificats : le comité de course attribuera un rating HN OSIRIS, ceci ne constituera pas un motif de réclamation.
- 3.7 Groupe Multicoques :
- Bateaux avec certificat Multi 2000 valide
 - Bateaux sans certificat : le comité de course attribuera un rating, ceci ne constituera pas un motif de réclamation.
- 3.8 Les organisateurs se réservent le droit d'admettre ou de refuser toute inscription (RCV 76.1).
- 3.9 De même, les organisateurs se réservent le droit d'admettre des inscriptions en dehors de la période indiquée

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
IRC solitaire et double	50 €
Open OSIRIS et Multicoques	80 €
Pour chaque Membre d'équipage	40 €

Compte courant de HN Hondarribiko Nabigatzaileak:

Bankoa Groupe Crédit Agricole

IBAN ES54 0138 0001 10 0115634420

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	7 juin 2019	15 h 00 à 18 h 00
	8 juin 2019	8 h 00 à 9 h 00
Clôture des inscriptions	8 juin 2019	9 h 00
Jauges et contrôles	7 juin 2019	15 h 00 à 18 h 00
	8 juin 2019	8 h 00 à 9 h 00

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
------	---	-----------

8 juin 2019	10 h00	IRC et Open OSIRIS
8 juin 2019	10 h 15	Multicoques

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales en cas de divergence entre l'avis de course et les instructions de course, celles-ci prévaudront.

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous :

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur distance**.
- 9.3 Des classements séparés seront effectués pour chacun des groupes IRC solitaire, IRC double, Open Osiris, Multicoques
- 9.4 Un classement supplémentaire regroupant les deux régates Hendaye – Royan et La Victoire IV sera effectué pour les mêmes groupes.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Places à Port Médoc du 2 au 8 juin

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les premiers verront leur nom inscrit sur la maquette de La Victoire dans le hall d'entrée de la Mairie de Pasaia. Chaque participant qui terminera la régata recevra un trophée.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique du Verdon, 25 Avenue de la Plage 33123 Le Verdonsur Mer, info@voile-medoc.com

16 SECURITE

- 16.1 Pour des raisons de sécurité, la régata sera classée en catégorie 3, avec radeaux de sauvetage conformément à la réglementation de sécurité ISAF.
- 16.2 Tous les bateaux participants devront avoir à bord au minimum, un radiotéléphone à bande marine VHF d'une puissance d'émission de 25 watts. En cas d'installation de l'antenne sur le mât, ils devront être munis d'une antenne de remplacement. Le radiotéléphone doit pouvoir communiquer au minimum sur les canaux 9 (156.450 Mhz), 16 (156,800 MHz) et 77 (156,625 MHz).
L'AIS est recommandé mais non obligatoire.
- 16.3 Le comité de course utilisera le canal 77 pour les communications avec les participants.

- 16.4 Il est de la responsabilité du propriétaire ou du skipper de chaque navire de se conformer aux normes juridiques pour les bateaux de plaisance, à la fois en général et en particulier pour son gouvernement, le bureau et la sécurité.
- 16.5 Les participants devront disposer des cartes marines appropriées ; l'organisation recommande la carte SHOM 7426 L.
- 16.6 Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, le Comité de course pourra retarder le briefing obligatoire des skippers de 24 heures au maximum. Cette décision sera sans appel et ne pourra donner lieu à réclamation ultérieure.
- Au cas où durant cette période de 24 heures il serait impossible de donner le départ pour des raisons météorologiques ou de sécurité, le comité de course pourra annuler l'épreuve, donnant droit au remboursement de 50% des droits d'inscription.

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Port Médoc		8 juin 2019	3 h 11	9 h 44	74
Pasaia		9 juin 2019	3 h 40	9 h 59	61
			16 h 00		

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Golfe de Gascogne de l'estuaire de la Gironde à Pasaia

ANNEXE ANIMATIONS et FESTIVITES

Date		Lieu	Horaire
07/06	Bus SanSebastian – Hondarrabia – Bayonne, –Port Médoc		15 h 00 San Sebastian
07/06	Accueil et dégustation de produits du Médoc	Port Médoc	20 h 00
08/06	Inscriptions	Port Médoc	08 h 00 à 09 h00
08/06	Briefing des skippers	Port Médoc	09 h 00
08/06	Départ IRC, Open OSIRIS	Port Médoc	10 h 00
08/06	Départ Multicoques	Port Médoc	10 h 15
09/06	arrivée	Pasaia Port	
09/06	Dégustation de produits basques et remise des prix La Victoire IV et classement conjoint Hendaye-Royan et Le Verdon-Pasaia	Pasaia Port	18 h 00

L'inscription permet de participer à toutes les manifestations prévues :

- Les participants bénéficieront d'une place à Port Médoc du 2 juin jusqu'au départ le 8 juin.
 - Vendredi 7 juin, un service de bus sera organisé au départ de San Sébastian à 15 h 00 avec arrêts à Fontarrabie, Hendaye et Bayonne pour l'acheminement des participants à La Victoire IV jusqu'à Port Médoc.
 - Vendredi 7 juin à 20 h accueil à Port Médoc et dégustation de produits du Médoc.
 - Samedi 8 juin à 10 h 00 départ de La Victoire IV devant Port Médoc.
 - Dimanche 9 juin à 15 h 00 Dégustation de produits basques et remises des prix.
- Les noms des premiers seront inscrits sur la maquette de La Victoire dans le hall d'entrée de la Mairie de Pasaia. Des trophées « La Victoire » seront remis à tous les bateaux qui auront terminé la régates. De même, un classement regroupant les deux régates Hendaye-Royan et La Victoire IV sera établi.

ANNEXE DROITS A L'IMAGE

Les droits à l'image appartiennent exclusivement à HN Hondarribiko Nabigatzaileak et au Cercle Nautique du Verdon ; ils peuvent être transférés, le cas échéant, aux institutions de parrainage.

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, leur image ou celle de leur bateau dans des textes, photos ou séquences vidéo à être publiés ou diffusés par tout moyen connu.

FICHE D'INSCRIPTION

Nom du bateau		N° de voile	Puissance moteur
Modèle :	Longueur :	Certificat IRC	Certificat Osiris
Couleur de coque :			
Skipper :	N° licence :	E mail :	
Téléphone :		Téléphone à bord :	
Club :			
Assurance R. Civile Compagnie Date validité :		Certificat de navigabilité Date validité :	
Copie du dernier reçu		Copie du document	
		N° de licence :	Bus vers Port Médoc 7 juin
Skipper :			
1 ^{er} équipier :			
2 ^e équipier :			
3 ^e équipier :			
4 ^e équipier :			
5 ^e équipier :			
6 ^e équipier :			
7 ^e équipier :			

J'accepte les règles de la World Sailing, les prescriptions de la Fédération royale espagnole de voile, les règles de course à la voile 2017-2020, les instructions de course et les autres règles régissant la régate ainsi que les sanctions qui peuvent m'être imposées et autres décisions prises en vertu de ces règles.

Je reconnais qu'il est de ma responsabilité exclusive de décider ou non de prendre le départ ou de continuer la régate et décharge de toute responsabilité les associations HNabigatzailleak et Cercle Nautique du Verdon et les membres de ces associations, assumant à ma charge tout dommage pouvant résulter de la participation de mon bateau à la régate.

HNabigatzailleak et le Cercle Nautique du Verdon se réservent le droit d'utiliser les images de tout reportage photographique et les images prises durant la course pour des supports publicitaires des clubs.

Je certifie que mon bateau satisfait à la réglementation de sécurité de l'ORC en catégorie 3.

Je certifie que le bateau dispose d'une assurance en cours de validité, possède tous les certificats en vigueur au jour de la régate et respecte toutes les exigences et les règles mentionnées dans le décret royal 62/2008 du 25 janvier sur les conditions de sécurité de sports nautiques.

Fait à

Le

Signature du Skipper :

HOJA DE INSCRIPCIÓN/INSKRIPZIO ORRIA

(Por favor, use letras mayúsculas/Mesedez, bete letra larriak erabiliz)

Nombre del Barco/Itsasontziaren izena		Nº de Vela/ Belaren zk.		Motor/motorra eta CV	
Modelo/-Eredua / Color/-Kolorea		Eslora		Certificado IRC/ IRC Ziurtagiria	
Certificado OSIRIS/ OSIRIS Ziurtagiria		Licencia nº/ Lizentzia zk.		Email:	
Nº telefono/ Telf Zbkia				Teléfono en el barco /Itsasontzian erabiliko duen telefonoa	
Club/Kluba				Recibo pago inscripción (copia) Ordainketaren agiria (Kopia-)	
SEGURO DE R. CIVIL		COMPANÍA		VENCIMIENTO	
E. ZIBILEKO ASEGURUA		KONPAINIA		MUGAEGUNA	
Copia del documento y último recibo		CERTIFICADO DE NAVEGABILIDAD		VENCIMIENTO	
Copia del documento		NABIGAGARRITASUN		ZUIRTAGIRIA	
MUGAEGUNA		MUGAEGUNA		MUGAEGUNA	
Tripulación/eskifaia		Nº Licencia Lizentzia zk.		Bus desde Donostia Hondarribia Hendaya Bayona 7 de Junio	
Patrón/Patroia					
1. Tripulante					
2. Tripulante					
3. Tripulante					
4. Tripulante					
5. Tripulante					
6. Tripulante					
7. Tripulante					

Acepto someterme a las reglas de la World Sailing, a las prescripciones de la Real Federación Española de Vela, a las Instrucciones de Regata y al resto de las reglas por las que se rige la Regata, así como admito las penalizaciones que me puedan ser impuestas y otras acciones que puedan tomarse al amparo de tales reglas, supeditadas a las apelaciones y revisiones en ellas previstas, como decisiones definitivas en cualquiera de los asuntos relativos a aquellas reglas, aceptando no someter ninguna de ellas al conocimiento de juzgado o tribunal alguno. Reconozco que, tal como indica la Regla Fundamental 4 del RRV, es de mi exclusiva responsabilidad decidir si tomo o no la salida o si continúo en la prueba, y relevo de toda responsabilidad a la Asoc. HNabigatzalleak a Cercle Nautique du Verdon y cualquiera de los miembros de estas organizaciones, asumiendo a mi cargo cualquier daño que pueda ser consecuencia de la participación de mi yate en tal Regata, no sometiendo a juzgado o tribunal alguno cualquier asunto relativo a tal decisión y sus consecuencias. HN Nabigatzalleak y Cercle Nautique du Verdon se reservan el derecho de utilizar imágenes de cualquier reportaje fotográfico e imagen tomada en la regata para medios publicitarios del club.

Declaro que mi embarcación cumple con el reglamento de seguridad del ORC en su Categoría 3.

DECLARO Que el barco tiene en vigor seguro que cumple con lo establecido en el Real Decreto 607/1999, que se encuentra en las debidas condiciones de mantenimiento y seguridad y navegabilidad, teniendo todos los certificados en vigor al día de la Regata y que cumple con todas las exigencias y normas a las que se refiere el Real Decreto 62/2008 de 25 de Enero, sobre condiciones de seguridad en pruebas náuticas-deportivas.

Onartu egiten dut ISAFeko arauen menpean jartzea, Belako Espainiako Errege Federazioak ematen dituen manuak betetzea eta baita estropada hau eraenduko duten galnerako arauak ere; halaber, onartu egiten ditut arau horien arabera ezar dakizkidekeen zehapenak eta baita horien arabera har ditezkeen bestelako ekintzak ere, beti ere eurretan ezarrita dauden apelazioak eta berrikuspenen pentzudan, eta baita arau horiei buruzko behin betiko erabakiak ere, eta onartu egiten dut horietariko bat ere ez dudala epaitegi edo auzitegiatar eramango. Aintzatetsi egiten dut, RRVren 4. funtsezko arauan ezarrita dagoenaren ildotik, nire neure erantzukizun hutsa dela liteera hatzen dudan ala ez edo frogan jarraitzen dudan erabakitzea, eta era guztietako erantzukizunetatik salbu uzten ditut HNabigatzalleak Elkarteak, Cercle Nautique du Verdon eta antolaketuntza horietako kide guztiak, eta onartu egiten dut neure kontura direla nire ontziak estropada honetan parte hartzearen ondorioz etor ditezkeen kalteak, eta ez ditudala erabaki horren eta bere ondorioen arloko galak epaitegi edo auzitegiatar eramango. Adierazi egiten dut nire ontziak segurtasunari buruzko ORC arautegia betetzen duela, horren 3. Kategorian, alegia ADIERAZI EGITEN DUT ontziak indarrean duela aseguruia eta horrek 607/1999 Errege Dekretuan ezarri dena betetzen duela, mantenu, segurtasun eta nabigagarritasunari dagokienez baldintza egokietan dagoela eta estropadaren egunean ziurtagiri guztiak indarrean dituela, eta froga nautiko-kiroietako segurtasun neurriak buruzko urtarilaren 25eko 62/2008 Errege Dekretuak ezarri dituen eskakizun eta arauak guztiak betetzen dituela.

Lugar y fecha/Tokia eta data.....

Firma del Patrón/Patroiaren sinadura